CANADA

CONSOLIDATION

CODIFICATION

World Autism Awareness Day Act

Loi sur la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme

S.C. 2012, c. 21

L.C. 2012, ch. 21

Current to October 19, 2026

À jour au 19 octobre 2026

Published by the Minister of Justice at the following address:
http://laws-lois.justice.gc.ca

Publié par le ministre de la Justice à l'adresse suivante :
http://lois-laws.justice.gc.ca

OFFICIAL STATUS OF CONSOLIDATIONS

Subsections 31(1) and (2) of the *Legislation Revision and Consolidation Act*, in force on June 1, 2009, provide as follows:

Published consolidation is evidence

31 (1) Every copy of a consolidated statute or consolidated regulation published by the Minister under this Act in either print or electronic form is evidence of that statute or regulation and of its contents and every copy purporting to be published by the Minister is deemed to be so published, unless the contrary is shown.

Inconsistencies in Acts

(2) In the event of an inconsistency between a consolidated statute published by the Minister under this Act and the original statute or a subsequent amendment as certified by the Clerk of the Parliaments under the *Publication of Statutes Act*, the original statute or amendment prevails to the extent of the inconsistency.

CARACTÈRE OFFICIEL DES CODIFICATIONS

Les paragraphes 31(1) et (2) de la *Loi sur la révision et la codification des textes législatifs*, en vigueur le 1er juin 2009, prévoient ce qui suit :

Codifications comme élément de preuve

31 (1) Tout exemplaire d'une loi codifiée ou d'un règlement codifié, publié par le ministre en vertu de la présente loi sur support papier ou sur support électronique, fait foi de cette loi ou de ce règlement et de son contenu. Tout exemplaire donné comme publié par le ministre est réputé avoir été ainsi publié, sauf preuve contraire.

Incompatibilité — lois

(2) Les dispositions de la loi d'origine avec ses modifications subséquentes par le greffier des Parlements en vertu de la *Loi sur la publication des lois* l'emportent sur les dispositions incompatibles de la loi codifiée publiée par le ministre en vertu de la présente loi.

LAYOUT

The notes that appeared in the left or right margins are now in boldface text directly above the provisions to which they relate. They form no part of the enactment, but are inserted for convenience of reference only.

MISE EN PAGE

Les notes apparaissant auparavant dans les marges de droite ou de gauche se retrouvent maintenant en caractères gras juste au-dessus de la disposition à laquelle elles se rattachent. Elles ne font pas partie du texte, n'y figurant qu'à titre de repère ou d'information.

NOTE

This consolidation is current to October 19, 2026. Any amendments that were not in force as of October 19, 2026 are set out at the end of this document under the heading "Amendments Not in Force".

NOTE

Cette codification est à jour au 19 octobre 2026. Toutes modifications qui n'étaient pas en vigueur au 19 octobre 2026 sont énoncées à la fin de ce document sous le titre « Modifications non en vigueur ».

TABLE OF PROVISIONS

An Act respecting World Autism Awareness Day

Short Title

1 Short title

World Autism Awareness Day

2 World Autism Awareness Day

TABLE ANALYTIQUE

Loi instituant la Journée mondiale de sensibilisation à l’autisme

Titre abrégé

1 Titre abrégé

Journée mondiale de sensibilisation à l’autisme

2 Journée mondiale de sensibilisation à l’autisme

S.C. 2012, c. 21

An Act respecting World Autism Awareness Day

[*Assented to 1st November 2012*]

Preamble

Whereas autism spectrum disorders affect a significant number of families in Canada;

Whereas Canada has a health care system and social safety net to prevent illness and serve citizens;

Whereas Canadian families affected by autism spectrum disorders have unequal access to services across the country;

Whereas worldwide the number of diagnoses of autism spectrum disorders is growing;

Whereas a greater awareness of the importance of early diagnosis and treatment for people with autism is required to engage more Canadians in helping their fellow citizens;

Whereas early intervention in the treatment of autism spectrum disorders can have promising results and help people engage with and contribute to society;

Whereas there is no known cause or cure for autism spectrum disorders;

Whereas 192 United Nations representatives agreed that World Autism Awareness Day would draw the attention of people across the globe to this neurological disorder that is affecting an increasing number of families;

Whereas in 2007 the United Nations General Assembly designated April 2, from 2008 on, as World Autism Awareness Day;

Whereas Canada is a signatory to the United Nations Convention on the Rights of the Child and the United Nations Convention on the Rights of Persons with Disabilities, which maintain that children with disabilities should enjoy a full and decent life in conditions that

L.C. 2012, ch. 21

Loi instituant la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme

[*Sanctionnée le 1er novembre 2012*]

Préambule

Attendu :

qu'au Canada les troubles du spectre autistique touchent un bon nombre de familles;

que le Canada dispose d'un système de santé et d'un filet de sécurité sociale pour prévenir les maladies et servir ses citoyens;

que les familles canadiennes touchées par les troubles du spectre autistique ne jouissent pas d'un accès égal aux services offerts dans les diverses régions du pays;

que le nombre de diagnostics des troubles du spectre autistique, à l'échelle mondiale, ne cesse de croître d'année en année;

qu'il est essentiel, afin d'inciter les Canadiens à aider leurs concitoyens, de les sensibiliser davantage à l'importance d'un diagnostic et d'un traitement précoces pour les personnes qui souffrent d'autisme;

que l'intervention précoce dans le traitement des troubles du spectre autistique peut engendrer des résultats prometteurs et aider les personnes touchées à s'intéresser et à contribuer à la société;

qu'on ne connaît pas la cause des troubles du spectre autistique ni la façon de les guérir;

que cent quatre-vingt-douze membres des Nations Unies ont convenu qu'une Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme attirerait l'attention du monde entier sur ce trouble neurologique qui touche un nombre sans cesse croissant de familles;

qu'en 2007 l'Assemblée générale des Nations Unies a désigné le 2 avril, à compter de l'année 2008, comme la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme;

ensure dignity, promote self-reliance and facilitate their active participation in the community, while also enjoying all human rights and fundamental freedoms on an equal basis with other children;

And whereas Canada is a member of the United Nations and supports the work of this vital international organization;

Now, therefore, Her Majesty, by and with the advice and consent of the Senate and House of Commons of Canada, enacts as follows:

Short Title

Short title

1 This Act may be cited as the *World Autism Awareness Day Act*.

World Autism Awareness Day

World Autism Awareness Day

2 Throughout Canada, in each and every year, the second day of April shall be known as "World Autism Awareness Day".

que le Canada est un pays signataire de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, selon lesquelles les enfants handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie de la collectivité, tout en jouissant pleinement de tous les droits de la personne et de toutes les libertés fondamentales, sur la base de l'égalité avec les autres enfants;

que le Canada est membre des Nations Unies et appuie le travail de cette organisation internationale indispensable,

Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, édicte :

Titre abrégé

Titre abrégé

1 *Loi sur la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme*.

Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme

Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme

2 Le 2 avril est, dans tout le Canada, désigné comme « Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme ».